

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 mars 2016

**Président : François DE MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,  
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Magali LAMIR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Promotion et développement du financement participatif.  
Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération  
de Versailles Grand Parc et la société Kisskissbankbank  
Technologies.**

- **M. Pascal THEVENOT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 al I ;  
Vu l'ordonnance n°2014-559 du 30 mai 2014 ;  
Vu la délibération n°2010-02-02 du Conseil communautaire du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission développement économique du 4 février 2016 ;

-----  
En matière de création, de développement et de financement d'entreprise, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) mène ses actions en direct avec la pépinière d'entreprises ou par l'intermédiaire de ses partenaires, tels que les associations Suzanne Michaux, Salveterra, le Réseau Entreprendre Yvelines et la Chambre de commerce et d'industrie.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération souhaite innover en élargissant son champ d'action en promouvant le financement participatif auprès des entreprises avec un nouveau partenaire expérimenté : la société Kisskissbankbank Technologies (KKBB).

Le financement participatif également appelé « crowdfunding » est un nouveau mode de financement de projets par le public. En France, ce marché représente près de 80 millions d'€ investis en 2013. La dynamique de développement est très forte, puisque les fonds collectés par les plateformes de financement ont été multipliés par trois entre 2011 et 2013. Actuellement, 60 000 projets sont financés en France par 40 plateformes différentes.

L'ordonnance du 30 mai 2014 est venue réglementer ce nouveau marché. Ainsi, le statut de conseiller en investissement participatif (CIP) a été officialisé et celui d'intermédiaire en financement participatif (IFP) a été créé pour les plateformes de prêts et de dons. Les seuils autorisés pour les prêts ont été fixés par décret, à savoir : un internaute peut prêter 1 000 € par projet et le porteur de projet peut emprunter un million d'euros par projet.

Face à l'émergence de ce nouveau type de financement, il apparaît pertinent pour l'intercommunalité de promouvoir ce modèle alternatif aux financements existants sur son territoire (banques « traditionnelles » et dispositifs complémentaires tels que l'Adie, Yvelines active, Initiative Aface Yvelines, Réseau Entreprendre Yvelines et Scientipôle Initiative) afin de le populariser auprès des porteurs de projets.

La société KKBB, leader en Europe, exploite trois plateformes de financement participatif : hellomerci, lendopolis et kisskissbankbank.

Complémentaires l'une de l'autre, ces trois plateformes couvrent ainsi l'essentiel de la gamme du financement participatif.

Kisskissbankbank vise essentiellement des projets créatifs et innovants d'ordre artistique. Aucun montant minimum ou maximum n'est exigé pour le dépôt de projets sur cette plateforme.

Hellomerci s'inscrit dans une démarche « citoyenne » dans la mesure où les prêts sont non rémunérés et visent des projets de micro-entreprises dont le montant n'excède pas 10 000 € ou 15 000 € lorsqu'un partenaire (aussi appelé mentor) accompagne le projet.

Lendopolis propose des prêts rémunérés aux entreprises pour des montants supérieurs à 10 000 €. Elle a fait l'objet d'un partenariat avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables et le journal Les Echos.

Afin d'expérimenter ce dispositif, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite devenir partenaire de la société KKBB, par le biais d'une convention dont l'objectif est d'assurer la promotion du financement participatif auprès des porteurs de projets et des entreprises du territoire de l'intercommunalité et de leur permettre de bénéficier de ce nouveau type de financement au moyen des plateformes de la société KKBB.

**Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engage à :**

- promouvoir le partenariat et le financement participatif via les plateformes de la société KKBB, grâce à ses équipes et à travers des campagnes d'information et de communication ;
- sensibiliser, informer et accompagner les porteurs de projets quant à l'opportunité de recourir ou non au financement participatif et, le cas échéant, les accompagner dans le montage de leur dossier et leur mise en ligne éventuelle sur les plateformes de la société KKBB ;
- collaborer avec la société KKBB afin d'optimiser le taux de dossiers de financement participatif mis en ligne sur les plateformes de la société KKBB et le taux de réussite des campagnes de financement participatif ;
- désigner un référent administratif pour le suivi des projets ; il assurera la traçabilité et répertoriera les projets orientés vers les plateformes de la société KKBB. Il informera la société KKBB des projets validés et mis en ligne, ainsi que des difficultés rencontrées et des points d'amélioration à effectuer.

**Pour sa part, la société Kisskissbankbank Technologies s'engage à :**

- promouvoir le partenariat en affichant sur ses sites le logo de l'intercommunalité en qualité de partenaire, afin d'assurer la visibilité des projets sur les plateformes de la société KKBB.  
KKBB apposera le logo de l'intercommunalité sur chacun des projets, au moment de la levée des fonds, afin de valoriser leur accompagnement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de bénéficier ainsi d'une plus grande crédibilité. Chaque projet sera affiché sur la page « mentor » de Versailles Grand Parc spécialement créée.
- accompagner l'intercommunalité dans la formalisation de l'offre de service de l'intercommunalité dédiée au financement participatif, notamment par la fourniture de supports de communication, d'outils et d'intervenants qui permettront de délivrer l'information aux porteurs de projet.  
La société KKBB s'engage à accompagner régulièrement sur site et/ou à distance, les équipes de Versailles Grand Parc concernées par le financement participatif.
- suivre les projets en désignant un interlocuteur dédié au suivi des projets prescrits par la CAVGP afin d'en garantir la traçabilité et d'assurer la sélection et la validation, en veillant à informer la CAVGP des décisions prises quant à leur mise en ligne ou non sur les plateformes de la société KKBB.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société Kisskissbankbank Technologies pour l'utilisation de ses plateformes de financement participatif à destination des différentes entreprises du territoire ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous documents y afférent.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 67*

*Nombre de pouvoirs : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 80 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_03\_11

**Résumé de l'acte** : Promotion et développement du financement participatif. Convention de partena...

**Date de décision** : 08/03/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.6. Emploi-formation professionnelle

**Rédacteur** : Tiphaine Le Dilhuit

**AR reçu le** : 15/03/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160308-2016\_03\_11-DE

### Pièces jointes :

2016-03-11 DEV ECO - Kisskissbankbank.pdf

ANNEXE 2016-03-11 DEV ECO - Kisskissbankbank.pdf

### Historique :

15/03/2016 15:02:42	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:03:54	En cours de transmission	
15/03/2016 15:05:20	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	